L'Europe et l'énergie nucléaire

Autor(en): **Wolff, S.**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue économique franco-suisse**

Band (Jahr): **36 (1956)**

Heft 1

PDF erstellt am: **04.06.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-887720

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

L'Europe et l'énergie nucléaire

La « Neue Zürcher Zeitung » a publié récemment une séries d'articles remarquables, rédigés par M. S. Wolff, son correspondant à Paris, sur les différents problèmes posés par l'intégration économique européenne.

Nous sommes heureux de pouvoir publier ici l'essentiel de ses considérations sur le problème de l'énergie nucléaire, et exprimons notre gratitude à la « Neue Zürcher Zeitung » et à M. Wolff.

LA CONCURRENCE DES INITIATIVES

Si l'utilisation de l'énergie nucléaire a été envisagée ces dernières années presque uniquement sous son aspect militaire, les nouveaux progrès des recherches dans le domaine de la physique nucléaire ont ouvert de nouveaux horizons pour l'exploitation pacifique de cette source d'énergie. Elle est donc appelée à jouer un rôle important dans le développement de l'économie future et suscite un très vif intérêt, même dans des pays qui n'ont pas pu ou n'ont pas voulu participer à la course onéreuse à l'armement atomique. Il n'est toutefois pas possible de déterminer exactement dès maintenant le rôle que l'énergie nucléaire sera appelée à jouer dans l'avenir prévisible, sur le plan économique. Même si elle ne doit pas supplanter les sources d'énergie traditionnelles, il semble probable qu'elle fournira à l'économie un apport important et croissant avec le temps et qu'elle exercera, en outre, une grande influence sur le développement de l'industrie On peut dire sans exagération que l'économie a « découvert » l'énergie nucléaire.

Cette découverte a eu évidemment des répercussions politiques importantes. L'exploitation de l'énergie nucléaire a nécessité, jusqu'à présent, la mise en jeu de moyens si puissants que seuls les deux géants, les U. S. A. et l'U. R. S. S., ont été en mesure de se consacrer à un problème de cette envergure, suivis de loin par la Grande-Bretagne et la France. Selon les estimations de la Commission bruxelloise de la communauté charbon-acier, dont les travaux seront examinés en détail plus loin, les États-Unis auraient consacré dans ce but environ 15 milliards de dollars, et la Grande-Bretagne, 1,5 milliard de dollars; ces chiffres comprennent les dépenses militaires; en les déduisant il reste 3 milliards pour les U. S. A. et 0,5 milliard pour la Grande-Bretagne, pour l'exploitation de l'énergie nucléaire industrielle, alors que la France, qui se consacre exclusivement à l'utilisation pacifique de cette énergie, semble avoir dépensé en neuf ans environ 200 millions de dollars.

Dans ces conditions, il n'est pas étonnant que les pays industriels européens envisagent l'exploitation en commun de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. A moins de perdre leur position à l'avant-garde du progrès technique et industriel, ces pays peuvent-ils, en rassemblant leurs moyens matériels et leurs connaissances, rattraper le retard accumulé dans le domaine de la désintégration de l'atome et contribuer utilement à l'exploitation de cette nouvelle forme d'énergie au profit de leur économie? Une action commune est d'autant plus nécessaire qu'il s'agit d'exploiter un terrain inconnu. Un véritable concours d'initiatives s'est développé pendant ces derniers mois pour apporter une solution « européenne » au problème de l'énergie nucléaire.

L'Organisation européenne de coopération économique est intervenue la première, en chargeant à fin 1954 M. Louis Armand, président de la Société nationale des chemins de fer français, d'établir un rapport sur la « coopération économique intra-européenne dans le domaine de l'énergie ». Selon les recommandations contenues dans ce rapport, il a été décidé, lors de la réunion de juin 1955 du Conseil des Ministres de l'O. E. C. E., de confier à un groupe de travail, composé de trois membres, l'examen de ce problème. A peu près au même moment, les Ministres des pays de « la Communauté européenne du charbon et de l'acier » (C. E. C. A.) réunis à Messine, se mirent d'accord sur la nécessité de relancer l'intégration économique européenne.

Le comité intergouvernemental chargé d'examiner les possibilités dans ce domaine, et qui a réuni ses collaborateurs à Bruxelles, devait examiner la création d'une organisation commune à laquelle seront attribués la responsabilité et les moyens d'assurer le développement pacifique de l'énergie atomique. Il était tout à fait indiqué de confier la direction de la Commission de l'Énergie nucléaire de Bruxelles à M. Armand, qui avait été déjà consulté par l'O. E. C. E. Les travaux effectués par les experts de la Commission de Bruxelles démontrèrent très rapidement que l'énergie atomique pourrait devenir le moteur de la « relance européenne », si entravée dans d'autres domaines. Il est par conséquent logique que les partisans de cette « relance » placent tant d'espoir en l'Atome. Aussi, M. Jean Monnet en a-t-il fait l'idée maîtresse du programme qu'il a établi pour le « Comité d'action pour les États-Unis d'Europe ».

« L'EURATOM » COMME POINT DE DÉPART

Alors que le groupe de travail des trois de l'O. E. C. E. n'a pas encore établi son rapport final (1), les experts chargés des études sur les possibilités de l'intégration ont terminé leurs travaux à Bruxelles.

M. Spaak, le ministre des affaires étrangères belges, qui en dirige les travaux, doit encore terminer son rapport final à l'intention des six ministres des affaires étrangères. Il convient donc d'examiner de plus près les suggestions de Bruxelles concernant l'utilisation en commun de l'énergie nucléaire.

La Commission de l'énergie nucléaire, dirigée par M. Louis Armand, est partie de quelques idées fondamentales qui ont exercé une influence déterminante sur la structure de la future organisation européenne commune baptisée « Euratom ». A ces principes directeurs appartient notamment l'idée que les pays européens ne peuvent rattraper le temps perdu sans mettre leurs forces en commun. De plus, la commission est convaincue de la nécessité de développer toutes les phases d'une véritable industrie nucléaire européenne, seul moyen pour les pays européens d'acquérir une indépendance totale dans ce domaine. La commission propose également que l'organisation commune des Gouvernements, telle qu'elle est prévue, ait à s'occuper des conditions de base d'exploi-

(1) Ce rapport a été rendu public entre-temps.

tation de l'énergie nucléaire, laissant ainsi une marge suffisante à la participation de l'industrie et au développement de l'initiative privée. Elle souligne enfin la nécessité d'entreprendre, dans les plus courts délais, certaines actions communes.

L'organisation commune pour l'utilisation pacifique de l'énergie atomique « Euratom » ne devra englober au début que les six pays faisant partie de la C. E. C. A. avec, si possible, la participation de la Grande-Bretagne qui a aussi pris part aux délibérations des experts à Bruxelles. C'est seulement lorsque l'Euratom sera constitué que d'autres pays pourront se joindre à lui, soit en demandant leur adhésion pure et simple, soit en se contentant d'une participation limitée à des objets déterminés. Les promoteurs du projet, en restreignant si étroitement le cercle des fondateurs, se trouvent en contradiction avec leur propre idée de la nécessité d'une Europe occidentale. Considéré théoriquement comme point de départ et noyau de l'organisation, l'« Euratom » court le danger de se transformer en un cartel atomique qui dicterait ses conditions aux pays tiers.

La direction de l' « Euratom » doit être confiée à un conseil des commissaires disposant de compétences étendues. Il appartiendra aux ministres des affaires étrangères de décider si les commissaires doivent représenter les gouvernements ou s'ils doivent être dotés de pouvoirs supranationaux. Afin de permettre à l'organisation d'agir rapidement, il est prévu un poste d'autorité du type directeur général. Un conseil annexe, scientifique et technique, constituera le « cerveau » de cette nouvelle organisation.

LES TACHES ET LES MOYENS D'ACTIONS DE L' « EURATOM »

Les fonctions de la nouvelle Organisation découlent des tâches qui lui seront attribuées ainsi que de ses moyens d'action. Sans envisager la mise en commun de la totalité des minerais et combustibles nucléaires, notamment uranium, thorium et leurs dérivés chimiques et nucléaires — ce qui semblerait exclu par suite des engagements pris par la Belgique envers les U. S. A. et la Grande-Bretagne — l' « Euratom » jouirait du monopole d'approvisionnement de ces minerais, pour tous les usages scientifiques et industriels. L'« Euratom » serait donc seul acheteur pour le compte des six pays et constituerait un service commun d'approvisionnement en combustibles nucléaires. Cette fonction devrait donner à l' « Euratom » une forte adhésion et lui assurer une grande influence. On semble partir du point de vue que l'obtention des minerais nucléaires sera difficile. Cette supposition est valable à l'heure actuelle mais dans ce domaine les changements sont rapides; les nouvelles concernant le développement de l'extraction de l'uranium au Canada le confirmerait.

Dans ces conditions, il y a lieu de se demander si l'apport que la Belgique serait en mesure de fournir grâce à ses mines du Congo aux approvisionnements en uranium serait à la longue aussi important qu'il semble l'être actuellement. Conformément aux accords passés entre la Belgique et les États-Unis en juin dernier, les U. S. A. ont le droit d'acquérir 90 % de la production d'uranium du Congo Belge pendant les années 1956 et 1957 et 75 % pendant la période de 1958 à 1960. Un accord semblable a été conclu récemment avec la Grande-Bretagne, dont les termes exacts ne sont toutefois pas encore connus. Ainsi, la Belgique ne pourra disposer librement, au maximum, que de 10 % de sa production pendant les deux prochaines années et de 25 % pendant les trois années suivantes. Consentira-t-elle à les livrer à l' « Euratom »? A côté de la Belgique, parmi les fondateurs de l' « Euratom », seule la France dispose d'une exploitation d'uranium d'une certaine importance, encore que jusqu'à maintenant elle suffise à peine aux besoins propres du pays. Par conséquent, l' « Euratom » devra s'adresser principalement au Canada et aux U. S. A. pour satisfaire à ses besoins en minerais.

D'autres tâches que celle de l'approvisionnement en commun de matières premières seront également attribuées à l' « Euratom ». Il y a lieu de mentionner, avant tout, l'échange de connaissances et de spécialistes. L'organisation devra, en outre, veiller à la coordination des programmes d'utilisation industrielle et de recherches. Finalement, elle aura à promouvoir la formation commune de spécialistes dont on manque actuellement, et l'on se propose de créer des écoles, des cours professionnels, des Instituts de recherches, etc.

Ceci conduit à attribuer une autre tâche à l' « Euratom » qui consiste à créer et à gérer les installations communes. Le Centre de recherches et de mesures constituerait un de ces Établissements. La construction d'une usine de séparation de l'uranium paraît particulièrement urgent. Il semblerait également souhaitable de construire une usine pour le traitement chimique de l'uranium irradié, d'entreprendre la construction de prototypes de réacteurs et de fonder des sociétés internationales minières, sans parler d'autres projets qui seraient réalisés plus tard. Trois formes sont prévues pour la réalisation de ces projets; la société publique, mixte ou privée.

Le projet d'un marché commun des matériaux et équipements nucléaires présente un intérêt particulier. On prévoit principalement : la suppression des droits de douane à l'importation et à l'exportation, la suppression des contingents et l'abolition de la politique discriminatoire ainsi que des subventions de l'État. L' « Euratom » devra disposer de pouvoirs suffisants pour établir et assurer le maintien de ce marché commun pour les industries intéressant l'énergie nucléaire.

Il est évident que l'organisation commune doit disposer des fonds indispensables lui permettant de remplir sa tâche. Bien qu'il soit délicat d'estimer les moyens financiers nécessaires, la commission croit pouvoir estimer les dépenses des six pays signataires pour leur équipement nucléaire dans les cinq années à venir à environ 1,5 milliard de dollars. Sur ce montant, 15 à 20 % devraient être mis à la disposition de l'organisation commune, soit au total 250 à 300 millions de dollars ou 50 à 60 millions de dollars par an. Pendant la première année de rodage, 20 à 30 millions de dollars seraient suffisants. La couverture de ces frais devra être effectuée par les États participants, en tenant compte du revenu national et de la consommation d'énergie.

TRAVAUX PRÉLIMINAIRES DE L'O. E. C. E.

Le plan de l' « Euratom » des six pays de C. E. C. A. se trouvera très rapidement en concurrence avec le projet élaboré par le groupe de travail des trois de l'O. E. C. E. Ce comité, auquel appartiennent MM. L. Nikolaides (Grèce), R. Okrent (Belgique) et W. Harpham (Grande-Bretagne), s'est mis en relation pendant ces derniers mois avec la plupart des pays membres de l'organisation, dont

la Suisse, afin d'examiner avec chaque gouvernement et avec les milieux industriels, les aspects économiques et financiers de la coopération européenne dans le domaine de l'énergie nucléaire. Étant donné que la Grande-Bretagne possède une avance considérable sur les autres pays dans ce domaine, la tournée des capitales d'Europe a débuté par Londres et s'est terminée également à Londres lors d'une deuxième visite. Les entretiens que le comité a eus avec les gouvernements ainsi que les appréciations qui ont été émises ne présentent aucun caractère officiel. Il s'agit là bien plus d'une étude des possibilités existantes et il est dans la nature des choses que ces possibilités correspondent fréquemment aux tâches que l'« Euratom » s'impose, bien que le cercle des membres dût s'agrandir et que le cadre de l'organisation en devînt moins rigide.

Le rapport du comité des trois sera remis au conseil de l'O. E. C. E. et c'est à lui seulement qu'il appartiendra de prendre des décisions sur les étapes des travaux futurs. Primitivement il avait été question de réunir une conférence spéciale des pays de l'O. E. C. E. qui aurait eu à se prononcer sur une forme de coopération européenne dans le domaine de l'énergie nucléaire. Actuellement, on s'est écarté de cette idée et l'on juge préférable de mener les négociations dans le cadre de l'Organisation.

L'O. E. C. E. s'attaque, sans aucun doute, à un problème auquel elle est peu préparée. Pourtant l'organisation englobant tous les pays de l'Ouest européen donne à tous les pays intéressés la possibilité de participer au développement en commun de l'énergie atomique dans un but pacifique.

Or, selon les plans actuels, seuls les six pays de la C. E. C. A. devraient prendre part à la fondation de l'Euratom. En d'autres termes, les pays de l'O. E. C. E., pour autant qu'ils ne soient pas également membres de la C. E. C. A., sont opposés au plan de l'« Euratom » et sont bien plus enclins à poursuivre ces buts communs dans le cadre de l'O. E. C. E.

La Grande-Bretagne semble devoir se trouver parmi ces pays bien que ses représentants aient pris part aux travaux du comité de Bruxelles en qualité d'observateurs. Très en avance sur tous les autres pays européens, elle espère en tirer des avantages matériels de tous genres (commandes de réacteurs et d'autres équipements) et ne semble pas être très désireuse de faire bénéficier l'« Euratom » de ses compétences. Par contre, la Grande-Bretagne serait certainement disposée à participer à l'exécution de certains projets bien concrets.

D'autres difficultés résultent du fait que, pour beaucoup, la coopération sur le plan de l'énergie nucléaire apparaît sous l'angle d'un problème technique et économique, alors que d'autres la considèrent comme une question politique, car ils voudraient se servir de l'énergie atomique comme d'un tremplin pour la « relance européenne ». Dans ces conditions, le conflit idéologique entre la coopération internationale et l'intégration supranationale risque de rebondir. La solution des problèmes pratiques actuels de l'énergie, en cours de discussion, pourrait être gravement compromise, d'autant plus qu'il faut compter sur l'attitude des deux camps qui chercheront à conquérir les faveurs des U. S. A.; leur empressement à mettre à disposition des matières premières, de l'expérience et des moyens techniques sera primordial pour le succès de l'Organisation européenne commune.

Enfin il est encore un autre point à évoquer qui pourrait jouer un certain rôle lors de la discussion des deux projets. Si M. Jean Monnet a réussi à gagner les Chefs du parti socialiste ainsi que les syndicats à la cause de son « comité d'action pour les États-Unis d'Europe », il faut reconnaître que ce succès est dû à l'espoir d'amener, grâce à l'« Euratom », l'exploitation de l'énergie atomique sous un contrôle étroit des gouvernements. Il est vrai que les socialistes allemands, lorsqu'ils donnèrent leur adhésion au comité de M. Monnet, ignoraient que les auteurs du projet de l'« Euratom » ne banniraient pas entièrement l'initiative privée. Mais les mêmes raisons, qui ont apporté à l'« Euratom » la faveur des socialistes, rendent ce projet suspect aux yeux des partisans de l'économie privée; ces derniers voient en lui une nouvelle conquête de l'économie dirigée et pour cette raison accordent leur préférence aux projets de l'O. E. C. E.

LA POSSIBILITÉ D'UNE SYNTHÈSE

Il serait extrêmement redoutable que la coopération dans le domaine de l'utilisation pacifique de l'énergie atomique soit entravée par des différends sur des questions de procédure ou d'organisation. Il faut trouver un moyen de réaliser une synthèse des initiatives et de grouper les forces disponibles au service d'un but commun. Est-ce possible? Il faut sans hésitation répondre par l'affirmative, à condition toutefois que les pays intéressés fassent preuve de bonne volonté.

Jusqu'à présent, l'O. E. C. E. appliquait le principe de l'unanimité, prévu à l'article 14 de ses statuts. On s'est aperçu que ce même article comporte deux exceptions importantes. Le principe de l'unanimité n'est valable que dans le cas « où l'Organisation ne décide pas autrement pour les cas spéciaux ». D'autre part, « dès lors qu'un membre déclare ne pas être intéressé à une question, son abstention ne fait pas obstacle aux décisions qui sont obligatoires pour les autres membres ». Ces exceptions ont déjà été appliquées dans certains cas mais elles n'ont pas modifié la structure générale de l'organisation. Il n'existe pourtant aucun obstacle à cela.

On peut dire, en d'autres termes, que l'O. E. C. E. se prévalant des exceptions ci-dessus, pourrait admettre la formation dans son sein de plus petites organisations, à nombre de membres restreint. Ce serait une innovation importante, mais aussi la preuve que l'O. E. C. E. possède une souplesse suffisante pour s'adapter aux différentes situations.

On pourrait ainsi réaliser la coopération des pays européens dans le domaine de l'énergie atomique, compte tenu des intérêts différents des pays participants. On constituerait plusieurs organismes gravitant autour d'un même point. Au centre se trouverait l'« Euratom », dont seul six pays de la C. E. C. A. feraient partie, tandis que les autres pays se grouperaient autour de cet organisme, avec lequel ils collaboreraient plus ou moins étroitement.

Une telle solution répondrait aux intérêts de pays tels que la Suisse qui, bien que n'appartenant pas au groupe restreint des six, désireraient prendre part à l'exploitation en commun de l'énergie atomique. Resteront les obstacles d'ordre politique. Les partisans de l'intégration, qui voient avant tout dans l'« Euratom » un moyen de promouvoir la « relance européenne » et de mettre sur pied une nouvelle autorité supranationale, accepteront difficilement « l'intégration » de cet organisme dans l'O. E. C. E.

S. WOLFF